



Absence de convocation

Par Rafa974

Bonjour'

Suite à un échange par mail avec l'avocat de la partie adverse (loa suite à un arrêt de paiement faisant suite à la découverte d'un cancer, je n'ai pas reçu ni mon Colocataire de convocation alors que d'après cette échange la convocation est prévue lundi prochain, est-ce normal de ne pas recevoir de convocation ??

De plus j'ai des rendez-vous médicaux prévus de longues dates pour un souci de santé connu du tribunal et de l'autre partie.

Aurai-je dû recevoir une convocation et le fait de ne pouvoir m'y rendre pour raison de santé, le juge peut-il reporter l'audience pour motif médical

Vous remerciant pour votre aide

Cordialement

Yann

Par Henriri

Hello !

Désolé Rafa mais votre message est assez obscur...

A+

Par kang74

Bonjour

Si vous ne pouvez pas aller au tribunal, vous prenez un avocat : la demande de report se fait le jour de l'audience et seul le juge peut l'accepter à ce moment-là.

Non, le calendrier judiciaire n'a pas à tenir compte de vos rendez-vous, c'est une convocation : si vous ne venez pas, vous ne pourrez faire valoir vos arguments et demandes.

NB : réponse basée sur une question confuse ...

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Pour l'avoir vécu, si vous ne pouvez vous rendre à une audience (notamment pour raisons médicales), je vous invite à demander un report au tribunal, par courrier recommandé, en expliquant le ou les motifs et joignant les justificatifs. Personnellement, j'avais un problème médical et ne pouvais me déplacer.

Se faire représenter par un avocat n'est pas gratuit, alors le payer juste pour qu'il aille sur place et demander un report

Si c'est Lundi prochain (12/05), c'est juste en terme de timing...

Normalement, vous devez recevoir une convocation donc la partie adverse est défaillante sur ce point, on ne peut juger une affaire sans que les personnes concernées n'en soient informées...

Essayez de contacter l'avocat par téléphone et lui demander de demander le report de cette audience puisque vous

n'êtes pas au courant et n'avez pas pu vous y préparer.

Si blocage, essayez de voir avec un proche pour aller à l'audience à votre place, avec vos justificatifs et un courrier explicatif (disant notamment que vous avez été informé tardivement de l'audience), pour demander un report.

Bon courage

Ines

Par Rafa974

Merci beaucoup pour votre retour
Je prépare un courrier dans ce sens pour le juge et je vais y joindre les justificatifs
Encore merci pour votre aide
Bien cordialement
Yann Chauffour

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Si ce n'est pas ce Lundi, alors vous avez un peu de marge: courrier recommandé demandant le report faute de communication par la partie adverse de la convocation, et pour une raison médicale+ précisez que vous en avez informé la partie adverse (informez en également l'avocat)

Pour l'avoir vécu, il n'y aura pas de difficulté à ce qu'il y ait un report et une date d'audience que vous communiquera le tribunal par courrier.
Dans mon cas, reporté d'1 mois.

Bon courage

Ines